

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2020

---

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS296

présenté par  
Mme de Vaucouleurs

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 4, substituer à la référence :

« au 1° de l'article L. 5132-2 »

la référence :

« à l'article L. 5132-4 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 6 et 7.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de légistique vise à remplacer l'article L5132-2 du code du travail qui ne mentionne pas les structures de l'IAE par l'article L. 5132-4 du code du travail qui lui mentionne les structures du l'IAE.